



Mariage sans ccm-transcription refusé

Par **papillon055**, le **29/01/2008** à **21:53**

iJ'ai un ami kabyle qui s'est marié en kabylie avec une française le 12 mars 2007 sans ccm (lui et sa femme ignoraient pour le ccm..ils n'ont pris aucun renseignement concernant les demarche adminstratifs pour la france) en fait ils n'ont fait qu'un mariage algerien

de retour en france elle a envoye son livret de famille algerien pour la transcription à nantes

en decembre 2007, elle a reçu un courrier qui leur annoncé que la transcription leur a ete refuse et la lettre faisait reference a l'article 171-2 de la loi Loi n° 2006/1376 du 14 novembre 2006 relative au contrôle de la validité des mariages

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :
Chapitre Ier
Dispositions relatives au contrôle de la validité des mariages

donc leur dossier est entre les mains du procureur

le petit hic aussi au tableau c'est que en tout et pour tout ils ne se sont vu que 3 fois et depuis le 12 mars 2007, elle n'est pas aller voir son mari faute de moyen financier(elle ne travaille pas et elle a un fils d'une premiere union)

peut-elle ecrire au procureur de la republique afin de mieux expliquer sa situation et le convaincre que ce n'est pas un mariage blanc??

et si oui quelqu'un connait-il l'adresse du procureur de la republique???

car ils sont en mesure de prouver que ce n'est pas un mariage blanc avec des photos, des emails, des textos et des lettres ainsi que des temoignages de gens qui les cottois au bled..

et autres question

peut elle faire la demande du ccm apres le mariage ou est ce trop tard??

ils sont desesperé tous les deux

j'aimerais leur apporter une reponse et un peu de reconfort

merci a vous

Par **choknad**, le **19/03/2008** à **13:53**

bonjour, alors tes amis en son ou? moi je me sui marié decembre 2007 sans ccm et je vien davoir mon livret de famille

ALLAH Y SAHEL